Squatteurs protégés par la trêve hivernale, et puis quoi encore ?

écrit par Christine Tasin | 4 novembre 2022

A Fressenneville, Mégane Lombard se mobilise devant la maison, dont le locataire ne paie plus ses loyers. © Radio France - Pierre-Antoine Lefort

A Fressenneville, Mégane Lombard se mobilise devant la maison, dont le locataire ne paie plus ses loyers. © Radio France - Pierre-Antoine Lefort

On marche sur la tête dans ce pays. Le locataire mis en demeure de rendre à son propriétaire légitime sa maison non seulement ne vide pas les lieux, non seulement ne paie plus son loyer depuis des lustres, mais, en sus, il reste bien au chaud, protégé par la loi parce que c'est l'hiver. Pendant ce temps la légitime propriétaire squatte à gauche et à droite pour ne pas se retrouver à la rue, dépendant de la bonne volonté d'amis ou de personnes de sa famille.

Le Préfet lève les bras au ciel : que voulez-vous, ma bonne dame, on ne peut quand même pas mettre dehors un pauvre gars, on ne peut pas ajouter pour lui de la précarité à la précarité. Quant à la légitime propriétaire, de quoi se plaint-elle ? On expulsera le squatteur en avril et elle pourra demander une compensation financière à l'Etat. La vie est belle… pour le squatteur, pour le Préfet… qui se moque des dégâts collatéraux, l'Etat c'est nous et c'est donc nos impôts et nos cartes bleues à la pompe qui vont payer pour le salopard qui refuse de quitter des lieux occupés indument. Quant à savoir qui paiera les frais de remise en

état de la maison où vit une multitude de chats (protégés aussi pendant la trêve hivernale ?) et du jardin abandonné, de la pièce dont le velux est grand ouvert, qu'il pleuve ou pas.

Pendant ce temps, la propriétaire légitime ne décolère pas et ne baisse pas les bras, décorant la grille de sa maison d'affiches et banderoles qui ne sont pas du goût du squatteur qui trouve que, quand même, c'est abusé. Elle n'a qu'à attendre avril, d'ici là l'Assistante sociale va bien lui retrouver un pied-à-terre, non ? Certes, elle n'est pas bien efficace, cette Assistante sociale, ça fait plus de 2 ans que le locataire ne paie plus le loyer… Quant au Préfet ! Bien que la justice ait donné raison à la propriétaire le 16 juin, elle a refusé de faire expulser l'indélicat car la date était trop proche de celle de la trêve hivernale !!!

Quand on veut tuer son chien…

C'est fait, les locataires mauvais payeurs ne peuvent plus se faire expulser. Depuis ce mardi 1er novembre, et jusqu'au 31 mars prochain, c'est la trêve hivernale : un dispositif qui permet d'éviter que les foyers en grande difficulté financière se retrouvent à la rue durant l'hiver. Mais certains propriétaires ne l'entendent pas de cet avis. Le cas notamment à Fressenneville, où Mégane Lombard, 24 ans, a décidé de se mobiliser pour faire partir son locataire, qui lui doit ***près de 11 500 euros de loyers impayés.***

*Son locataire, arrivé début 2020**, a rapidement cessé de payer les 530 euros mensuels**, du moins pas entièrement. La maman de Mégane, propriétaire depuis une quinzaine d'années, lance alors la procédure en justice, mais décède en février dernier. La jeune femme, qui hérite de la maison, prend alors le relais.* ***Le jugement, que nous avons pu consulter, est rendu le 16 juin dernier,*** *donnant raison à la propriétaire. La semaine dernière, Mégane apprend que la nouvelle sous-préfète d'Abbeville refuse le recours aux forces de l'ordre, pour*

expulser le locataire, ***à une date trop proche de la trêve hivernale.****« Ma mère s'était quand même sacrifiée pour acheter cette maison ; aujourd'hui, elle est décédée. C'est pour ça que je ne veux pas laisser tomber », raconte-t-elle, au micro de France Bleu Picardie.*

Lire la suite ici

https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/a-fressenneville-la-proprietaire-se-mobilise-pour-faire-partir-le-mauvais-payeur-malgre-la-treve-1667376125